

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Arrêté du 6 avril 2018 modifiant la liste des emplois de chef de mission de l'Institut national de la statistique et des études économiques

NOR : ECOO1807533A

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2008-971 du 17 septembre 2008 relatif à l'emploi de chef de mission dans les administrations relevant des ministres chargés de l'économie, de l'industrie, de l'emploi, du budget et des comptes publics ;

Vu l'arrêté du 17 septembre 2008 modifié fixant le nombre d'emplois de chef de mission des administrations relevant des ministres chargés de l'économie, de l'industrie, de l'emploi, du budget et des comptes publics ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2008 modifié fixant la liste des emplois de chef de mission de l'Institut national de la statistique et des études économiques ;

Vu l'arrêté du 10 juillet 2017 relatif à l'organisation interne de l'Institut national de la statistique et des études économiques,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le poste suivant est supprimé dans la liste des emplois de chef de mission figurant à l'article 1^{er} de l'arrêté du 16 décembre 2008 susvisé à compter du 1^{er} janvier 2014 :

SERVICES OU DIRECTIONS	DÉSIGNATION DE L'EMPLOI
Direction régionale de La Réunion-Mayotte	Chef du service territorial de Mamoudzou

Art. 2. – Le poste suivant est supprimé dans la liste des emplois de chef de mission figurant à l'article 1^{er} de l'arrêté du 16 décembre 2008 susvisé à compter du 1^{er} janvier 2018 :

SERVICES OU DIRECTIONS	DÉSIGNATION DE L'EMPLOI
Département des affaires financières et programmation des travaux et des moyens	Chef de la section performance

Art. 3. – Les postes suivants sont ajoutés dans la liste des emplois de chef de mission figurant à l'article 1^{er} de l'arrêté du 16 décembre 2008 susvisé à compter du 1^{er} janvier 2018 :

SERVICES OU DIRECTIONS	DÉSIGNATION DE L'EMPLOI
Direction interrégionale Antilles-Guyane	Chef du service statistique
Direction régionale de La Réunion-Mayotte	Chef du service statistique
Direction régionale de La Réunion-Mayotte	Chef du service territorial de Mamoudzou

Art. 4. – Le directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 6 avril 2018.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général de l'INSEE,
 J.-L. TAVERNIER